



P.P. CH-3003 Berne,

Destinataires:

Selon la liste annexe

Berne, fin décembre 2011

Projet de rapport sur l'avenir du 2^e pilier : ouverture de la procédure d'audition

Madame, Monsieur,

Conformément à l'art. 14, al. 3, LPP, le Conseil fédéral soumet tous les dix ans au moins, à partir de 2011, un rapport pour déterminer le taux de conversion des années suivantes. Après la votation populaire du 7 mars 2010 sur l'adaptation du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a annoncé qu'il allait élargir le rapport et procéder à un état des lieux de tous les problèmes et défis auxquels est confronté le 2^e pilier.

Le rapport sur l'avenir du 2^e pilier doit jeter les bases d'une consolidation de la prévoyance professionnelle à long terme et prévoir des solutions qui trouvent un large consensus. La Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP) a donc été étroitement associée à l'élaboration du rapport. Les milieux intéressés ont maintenant la possibilité d'exprimer leur point de vue lors de la procédure d'audition. Sur la base des résultats, le Conseil fédéral proposera un agenda pour les prochaines années.

Nous vous prions de prendre position au moyen du questionnaire annexé et de le renvoyer d'ici au 9 mars 2012 à l'adresse suivante :

Office fédéral des assurances sociales
Domaine Affaires internationales et prévoyance professionnelle
Mme Martina Stocker
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Les documents relatifs à l'audition sont également disponibles sur internet (www.ofas.admin.ch). Mme Stocker se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 031 325 59 10, mél. : martina.stocker@bsv.admin.ch).

Vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral